

Edito

Conjoncture immobilière
Marché des parts
Activité immobilière
Distribution
Vie de la société

Laffitte Pierre

Bulletin d'information

1^{er} trimestre 2011
01/11



Le placement immobilier, dans une conjoncture incertaine, a confirmé son intérêt sur les quinze dernières années. Sur cette période, l'immobilier a offert une performance soutenue associée à une volatilité réduite, loin devant les actifs financiers. Les SCPI, selon une récente étude de l'IEIF, ont ainsi offert une performance moyenne annuelle de 9,8 % sur 5 ans, 10,9 % sur 10 ans et 8,4 % sur 15 ans. Au-delà de ces performances, le placement en parts de SCPI se caractérise, également, par une volatilité plus réduite que les autres formes de placements immobiliers, compte tenu de la mutualisation du risque lié à un patrimoine diversifié. D'où une collecte record des SCPI en 2010 pour un montant de 2,4 milliard d'euros (hors transactions sur le marché secondaire).

Ces performances sont, bien entendu, partiellement liées à une situation conjoncturelle favorable. Elles le sont, également, à l'évolution de la taille des SCPI, de la qualité de leur patrimoine et aux stratégies de gestion mises en œuvre.

Laffitte Pierre en est l'illustration avec la réalisation de la fusion au début des années 2000 qui a permis de constituer un véhicule significatif et cohérent, une collecte maîtrisée dans la durée, source d'une croissance progressive, et une politique d'amélioration qualitative du patrimoine.

Pour accélérer cette tendance et répondre à la demande des épargnants, une nouvelle augmentation de capital sera lancée prochainement. Elle sera l'occasion pour les associés de Laffitte Pierre qui le souhaitent de renforcer leur investissement et de bénéficier des perspectives du marché immobilier. Bien entendu, votre Société de Gestion demeure attentive aux conditions d'emploi de ces capitaux, à la poursuite de la politique d'arbitrage et à la maîtrise de l'exploitation du patrimoine pour assurer les performances de demain.

Conjoncture immobilière*

Le marché de l'investissement se focalise sur les marchés « core »

En 2010, environ 12 milliards d'euros ont été échangés sur le marché français de l'investissement en immobilier d'entreprise (+ 42 % sur un an). Même si ces volumes demeurent très éloignés des niveaux enregistrés avant la crise, le rebond apparaît notable. (4,6 milliards d'euros échangés sur le 4^{ème} trimestre). Les acquéreurs se sont focalisés sur les actifs sécurisés, l'aversion au risque ayant été renforcée par la relative fragilité de la reprise économique. La recherche de qualité a également relancé les actifs neufs en cours de construction. Le marché des actifs secondaires, quant à lui reste encore discuté.

Un marché de bureaux en reprise

Île-de-France

En 2010, 2,16 millions de m² ont été placés en Île-de-France sur le marché locatif, soit une progression de 15 % par rapport à 2009. Paris représente 43 % dans la demande placée francilienne, soit une proportion jamais atteinte. Dans le reste de l'Île-de-France, le marché a été en demi-teinte.

Avec 3,6 millions de m² disponibles, l'offre immédiate est stable depuis fin 2009. Le taux de vacance francilien reste donc au niveau de 6,8 %. Au 1^{er} janvier 2011, les taux par secteurs s'échelonnent entre 3,4 % à Paris Nord Est et 9,1 % en 1^{ère} Couronne Nord.

Les avantages commerciaux restent élevés avec, en moyenne, 1,5 à 2 mois de franchise par année d'engagement sur les grandes surfaces. Les avantages commerciaux sont d'autant plus importants que les loyers faciaux sont élevés, relativisant ainsi la hausse de ces derniers.

Régions

Le palmarès des agglomérations régionales reste inchangé et le marché lyonnais affirme sa position de leader - marché francilien exclu - avec une demande placée en 2010 de l'ordre de 220 000 m².

Cette performance s'explique par un nombre élevé de transactions supérieures à 1 000 m².

Viennent ensuite les agglomérations de Toulouse et Bordeaux, où l'écoulement dynamique de l'offre neuve a permis d'atteindre respectivement 141 000 et 100 000 m² placés. Sur plusieurs marchés, comme à Marseille, Strasbourg, Reims, ou Montpellier, les mouvements des administrations publiques ont joué un rôle significatif dans le volume de transactions.

Le bon niveau de commercialisation de 2010 n'a pour l'instant pas eu d'impact sur le stock vacant et les disponibilités demeurent élevées. L'obsolescence peut représenter un enjeu grandissant dans le cadre des nouvelles réglementations environnementales.

Sur le marché des commerces : le renforcement des sites commerciaux confirmés

En 2010, l'activité des détaillants s'est améliorée, sans pour autant retrouver son niveau d'avant-crise. Le climat des affaires dans le commerce de détail reste au dessus de sa moyenne de longue période selon l'Insee.

Dans les grands centres-villes de France, les valeurs locatives restent soutenues sur les emplacements « prime » et n° 1. Cela s'explique par le manque d'offres disponibles et le dynamisme des grandes enseignes, en particulier internationales.

Fin 2010, Les loyers dans les centres commerciaux régionaux sont stables par rapport au 3^{ème} trimestre 2010 (pour des boutiques d'environ 200 m², de 700 € à 1 400 € HT HC/m²/an en Île-de-France et de 600 € à 1 100 € en régions). Les enseignes concentrent essentiellement leur développement sur les 15-20 premiers centres commerciaux de France.

En périphérie, la demande reste de bon niveau pour les meilleurs retail parks, avec une prédominance de l'équipement de la personne et de la maison. Les valeurs sont stables et comprises entre 90 € et 180 € HT HC/m²/an pour les surfaces de 800 m² à 1 000 m².

* Source AEW EUROPE - Research and strategy

des parts

Marché secondaire au 31 mars 2011

Au 1^{er} trimestre 2011 le volume des capitaux échangés s'est élevé à 2 861 512,16 € contre 9 842 703,50 € sur la même période en 2010. Le recul du volume échangé est lié au moindre volume de parts proposé à la vente. Cette situation explique également le nombre de parts en attente d'acquisition. Elle conduit votre société de gestion à envisager la réouverture du capital de votre SCPI.

Les prix fixés au terme des confrontations mensuelles se sont établis comme suit au cours du trimestre :

Mois	Nombre de parts échangées	Prix d'exécution hors frais (€)	Prix net acquéreur frais inclus (€)
Janvier	1 448	378	421,76
Février	2 988	370	412,84
Mars	2 464	370	412,84
Total 1^{er} trimestre	6 900	371,68	414,71

Le prix d'exécution hors frais de la part est ainsi passé de 302 € (au 31 mars 2010) à 370 € (au 31 mars 2011).

Répartition des porteurs de parts

	Nombre de parts		Nombre d'associés		Patrimoine moyen (sur la base du prix d'exécution hors droits)
Particuliers	588 575	66,53 %	5 173	98,05 %	42 098 €
Institutionnels	296 098	33,47 %	103	1,95 %	1 063 653 €
	884 673		5 276		

Transactions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011

LAFFITTE PIERRE	
1^{er} trimestre	
Nombre de parts cédées	6 900
Dont lors des confrontations	6 900
Prix moyen unitaire hors frais	371,68 €
Prix moyen unitaire frais inclus	414,71 €
LAFFITTE PIERRE	
Parts offertes en attente de cession au 31.03.2011 dont : 1353 (depuis moins de six mois) et 451 (depuis plus de six mois)*	1 804
% de la capitalisation	0,20 %
Rappel au 31.12.2010	624
Parts à l'achat	299
Parts au 31.03.2011	884 673
Associés au 31.03.2011	5 276
Capital social au 31.03.2011	203 474 790 €
Capitalisation au 31.03.2011**	327 329 010 €
Valeur de réalisation unitaire au 31.12.2010	372,42 €
Valeur de reconstitution unitaire au 31.12.2010	433,34 €

* Rappel : les parts en attente de cession sur la base du prix d'exécution (hors frais) correspondent à des ordres de vente à des prix supérieurs à ceux constatés sur le marché des parts.

** sur la base du prix d'exécution net vendeur

immobilière

1 Arbitrages

Au cours du premier trimestre, votre société de gestion a poursuivi sa politique d'arbitrage. En particulier, elle a cédé l'actif situé rue Jules Guesde à Levallois-Perret qui pesait depuis plusieurs mois sur l'exploitation de la SCPI. Dans le cadre de cette cession, un différé de paiement a été consenti à l'acquéreur, jusqu'en juin 2012, pour l'essentiel du prix de cession. Le détail des arbitrages réalisés au cours du premier trimestre 2011 figure ci-après :

Immeuble	Adresse			Surface par Lot ou total	Promesse de vente	Date de signature Acte authentique	Montant € HD	Valeur d'expertise au 31.12.2010
Thomas Edison	2, rue Thomas Edison	57078	METZ	1050 m ²	13/12/2010	27/01/2011	938 000 €	870 000 €
Le Fontenoy	96, Bd Vivier Merle	69003	LYON	338,31 m ²	28/12/2010	15/03/2011	606 000 €	570 000 €
Jules Guesde	126 à 130, rue Jules Guesde	92300	LEVALLOIS-PERRET	2860,20 m ²	vente directe	31/01/2011	10 650 000 €	10 700 000 €
Buropole -Bat.C	Elsa Triolet MARSEILLE	13008	MARSEILLE	741,44 m ²	22/12/2010	28/03/2011	1 200 000 €	1 200 000 €
TOTAL				4 989,95 m²			13 394 000 €	13 400 000 €

Les plus-values immobilières acquittées par la SCPI au titre de ces cessions pour le compte des associés ressortent à 1 901 736 € au total, soit 2,15 € par part pour un associé personne physique soumis à l'impôt sur le revenu résidant fiscalement en France.



2 Acquisitions

Conformément à la politique d'investissement, les acquisitions porteront sur des actifs diversifiés en privilégiant sur opportunité les surfaces commerciales. Dans une perspective à long terme, le produit des arbitrages sera réinvesti dans des actifs de qualité offrant un taux de rendement plus faible, ce qui pourra peser sur la rentabilité immédiate globale du patrimoine.

3 Taux d'occupation

Le taux d'occupation financière* s'élève au 31 mars 2011 à 88,93 % contre 86,84 % au titre du trimestre précédent. La moyenne trimestrielle sur les quatre derniers trimestres est de 87,82 %. Ce taux d'occupation s'est redressé suite notamment à la cession d'actifs vacants importants (Immeuble Jules Guesde à Levallois-Perret). La vacance dans les locaux s'explique essentiellement par des travaux de rénovation ou par la mise en vente d'actifs.

* Taux correspondant au rapport entre le montant des loyers facturés et le montant qui pourrait l'être si le patrimoine était entièrement loué.

4 État des mouvements des locataires au cours du trimestre

Entrées

Immeuble	Locataire	Nature	Date d'effet du bail	Surface en m ²
Noisy-le-Grand - Portes Paris	FORECOMM	bureaux	15/02/2011	132
Jouy-en-Josas - Bois de Jouy	EXOSEC	bureaux	01/02/2011	143
Jouy-en-Josas - Bois de Jouy	EXOSEC	bureaux	01/02/2011	200
Noisy-le-Grand - Maille Nord 3	EDF DIR IM	bureaux	01/02/2011**	672
Nantes Le Delta - Rue Athenes	SCM JULES VERNE	bureaux	01/02/2011	171
Nantes Le Delta - Rue Athenes	GESCOPIM	bureaux	01/02/2011	261
Malakoff - E. Dolet	INEO RAIL	bureaux	03/01/2011	242
Bagnolet - Le Carnot 2 Bât. A	HARRAK	commerces	01/01/2011	222

soit un total de 2 043 m²

Sorties

Immeuble	Locataire	Nature	Date de résiliation du bail	Surface en m ²
Bordeaux le Lac - Bureaux Lac 1	URPME AQUITAINE	bureaux	14/02/2011	268
Jouy-en-Josas - Bois de Jouy	AXYS SARL	bureaux	19/03/2011	214
Jouy-en-Josas - Bois de Jouy	EXOSEC	bureaux	31/01/2011	200
Toulouse - Basso Cambo	BIRDIE	bureaux	31/01/2011	343
Lyon - Gemellyon	FENICS SAS	bureaux	31/01/2011	413
Lyon - Gemellyon	TOP TICKETS. S	bureaux	14/02/2011	256
182, av. Charles-de-Gaulle - Neuilly	CELLHIRE FRANCE SA	bureaux	14/02/2011	180

soit un total de 1 874 m²

Renouvellements

Immeuble	Locataire	Nature	Surface	Date de signature	Date d'effet du bail
Paris « Le Belvédère »	ARCHITECTURE PARIS LA VILLETTE	bureaux	721	26/11/2010	01/01/2011

5 Locaux vacants

Au 31 mars 2011, 17 348 m² étaient disponibles correspondant pour partie à des surfaces en cours de vente et pour le solde, à la rotation normale des locataires, dont la liste des principales figure ci-dessous :

Immeuble	Surface immeuble (QP)	Parkings Unités	Surface vacante (QP)	Parkings Unités
Indiv. Eugène Oudine - Paris13	1 856	33	726	16
Malakoff - G. Crie	858	25	858	25
Ramonville	763	24	763	24
Vélizy - « Le Nungesser »	2 145	95	556	61
Toulouse - Le Lac Tabar	2 921		1 429	
Noisy-le-Grand - Maille Nord 3	2 688	42	672	21
Toulouse - Basso Cambo	1 650	62	1 650	62
Les Ulis	1 845	53	812	23
Meudon - Le Volta	1 777	44	790	26
Lyon - Gemellyon	3 441	43	789	13
Malakoff - E. Dolet	1 959	41	914	11
Évry - Courcouronnes - Europe 2	1 775	47	866	25
Cachan - L'aqueduc bât. D	2 891	75	864	30
182, av. Charles-de-Gaulle - Neuilly	1 324	35	554	20
Saint-Priest - le parc technologique	3 100	68	783	17

6 Créances douteuses

Au 31 mars 2011, le taux de dotation de la provision pour créances douteuses s'établit à 0,56 % des loyers annuels.

Le montant du premier acompte sur dividende mis en paiement le 30 avril 2011 a été arrêté comme suit :

Distribution - Solde à répartir au titre de l'exercice 2010 en euros

	Exercice 2011 1 ^{er} acompte	Rappel exercice 2010 1 ^{er} acompte	Revenu annuel Exercice 2010	Revenu prévisionnel Exercice 2011*
REVENUS POUR UNE PART	5,10	5,10	20,50	20,50/21,50

*revenu prévisionnel établi ce jour, dans le contexte actuel du marché, compte tenu de la situation locative, des congés reçus des perspectives de cessions d'actifs et de la distribution décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2011 au titre des plus-values immobilières réalisées au cours de l'exercice 2010.

Le rendement prévisionnel pour les nouveaux acquéreurs sur la base du dernier prix d'exécution hors frais (soit 370 €) et du revenu prévisionnel (soit 20,50/21,50 €) se situe entre 5,54 % et 5,81 %.

Quote part des produits financiers soumis au prélèvement libératoire ou aux prélèvements sociaux

Le montant unitaire de la quote-part des produits financiers soumis au prélèvement libératoire à 31,30 % ou à la retenue à la source des prélèvements sociaux au taux de 12,30 %, mis en paiement le 30 avril 2011 s'établit à :

REVENUS POUR UNE PART	N/A
-----------------------	-----

Vie de la société

1 Frais (TTC avec TVA au taux actuel de 19,60 %)

LAFFITE PIERRE	
Commission de souscription (en augmentation de capital)	10,17 % TTC du prix de souscription (prime d'émission incluse)
Commission de cession (sur le marché secondaire)	6,58 % TTC du prix d'exécution (auxquels s'ajoutent 5% de droits d'enregistrement)
Frais de gestion	10,76 % TTC du montant des produits locatifs hors taxes encaissés et des produits financiers nets

2 Risques

- **Les risques généraux** : la gestion discrétionnaire mise en place dans le cadre des SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés immobiliers. Aussi, il existe un risque que les SCPI ne soient pas investies en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

- **Le risque immobilier** : les investissements réalisés par les SCPI seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobilier étant précisé que, par exemple, le marché des actifs de bureaux est marqué par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs. A cet égard, les SCPI ne présentent aucune garantie de capital ou de performances.

- **Le risque lié à la liquidité** : c'est-à-dire la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts. Les SCPI

ne garantissent pas la revente des parts. La cession des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande de parts sur le marché organisé prévu à cet effet.

- **Le risque lié au crédit** : le financement bancaire souscrit s'accompagne d'engagements contractuels dont le non respect rendrait la dette éligible. En outre, il peut augmenter le risque de perte en cas de dévalorisation des actifs et peser sur la distribution de la SCPI.

3 L'application de la Directive MIF par NAMI-AEW EUROPE

La Directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF) est applicable à l'ensemble des pays de l'Union Européenne depuis le 1^{er} novembre 2007. La MIF vise la construction d'un marché européen en définissant dans un cadre réglementaire homogène, une plus grande transparence sur les marchés d'instruments financiers ainsi qu'un renforcement accru de la protection des investisseurs.

NAMI-AEW EUROPE, société de gestion de votre SCPI entre dans le champ d'application de la Directive. A ce titre, la société de gestion a mis en place un dispositif de classification de la clientèle, et d'organisation interne permettant à celle-ci de respecter ces nouvelles contraintes réglementaires.

Les dispositions en matière de classification de la clientèle s'appliquent à l'ensemble de nos investisseurs. Pour assurer une plus grande protection de ses clients, por-



teurs de parts de SCPI, en termes d'information et de transparence, NAMI-AEW EUROPE a fait le choix de classer, lors de l'entrée en vigueur de cette Directive, l'ensemble de ses clients porteurs de parts de SCPI « en client non professionnel » et laisse la possibilité à ceux qui le souhaitent de changer de catégorie. A leur demande et sur proposition documentée, ces mêmes clients pourront à l'issue de contrôles de la société de gestion demander le changement de catégorie.

En ce qui concerne les nouveaux clients en SCPI, ils sont également classés par défaut « en client non professionnel ». Les demandes de souscription sont désormais accompagnées d'un questionnaire à remplir par le client ayant pour objectif d'apprécier son expérience en matière d'investissement et de l'adéquation du produit souscrit / acheté à son profil et à ses objectifs.

Pour répondre aux obligations de la directive MIF en termes d'organisation, NAMI-AEW EUROPE s'est doté d'un dispositif de gestion des conflits d'intérêts pour prévenir l'existence de tels conflits, les traiter en cas de survenance et, en tant que de besoin, en informer les investisseurs. Par ailleurs, la société de gestion dispose d'une procédure de traitement des réclamations des investisseurs.

4 Le fonctionnement du marché des parts

Le marché des parts de SCPI à capital fixe est organisé sur la base de la centralisation, par la société de gestion, des ordres d'achat et de vente.

La durée de la période de centralisation a été déterminée de façon à assurer la profondeur du marché et, ainsi, d'éviter une trop forte volatilité. Elle est d'un mois pour LAFFITTE PIERRE.

La confrontation intervient le dernier jour ouvré du mois à 15 h. Toutes les informations utiles seront consultables sur le site Internet www.namiaeweuropa.com.

5 Le passage des ordres

Pour acheter des parts de SCPI, il convient de compléter un mandat d'achat de parts et de l'adresser à la société de gestion par télécopie ou lettre recommandée avec accusé de réception ; pour que votre ordre puisse être pris en compte, vous devez déterminer :

- un prix maximum d'achat (hors frais) ;
- le nombre de parts souhaitées ;
- si vous acceptez une exécution partielle de votre ordre ;
- la durée de validité de votre ordre exprimée en nombre de confrontations ; à défaut, votre ordre participera à trois confrontations successives ;

En outre, l'ordre d'achat, frais inclus, doit être couvert. Toutefois, seuls les ordres reçus, accompagnés d'une copie de pièce d'identité, d'un RIB, d'un justificatif de domicile, d'une fiche connaissance client et, le cas

échéant, d'une attestation d'origine des fonds, avant 12 heures le jour de la confrontation, seront pris en compte pour la confrontation considérée.

Pour céder vos parts, il convient de compléter le mandat de vente de parts relatif à votre SCPI en précisant :

- le prix minimum de vente (hors frais) ;
- le nombre de parts à la vente ;
- l'acceptation ou non d'une exécution partielle de votre ordre ;
- la désignation de la société de gestion pour procéder à la déclaration et au paiement de l'éventuelle plus-value sur cession de parts auprès du Trésor Public, la somme ainsi acquittée est alors déduite du produit de la vente.

Enfin, il conviendra de faire authentifier votre signature auprès de votre établissement bancaire, de votre mairie ou d'un officiel d'état civil, ou de joindre une copie de votre pièce d'identité. Toute modification de sens, de prix et de quantité entraîne la perte du rang de l'ordre initialement passé.

6 La fixation du prix de transaction

Pour vous permettre de déterminer, selon votre cas, un prix d'acquisition ou de vente en toute indépendance, la société de gestion met à votre disposition différentes informations :

- la valeur de réalisation résultant des expertises annuelles ;
- la performance de la SCPI avec le dernier prix d'exécution, les frais afférents à l'acquisition, la distribution de l'exercice précédent, la distribution prévisionnelle de l'exercice en cours, voire celle du prochain exercice ;
- l'orientation du marché avec la communication des cinq premiers ordres de vente et d'achat.

7 Frais à la charge de l'acquéreur

L'acquéreur acquitte, outre le droit d'enregistrement de 5 %, la commission de cession de 6,58 % TTC, soit un total de 11,578 % pour LAFFITTE PIERRE.

Par ailleurs, les parts peuvent être cédées de gré à gré sans intervention de la société de gestion. Dans ce cas, l'acquéreur acquitte les droits d'enregistrement et des frais de dossier de 81,04 euros HT soit 96,92 € TTC (tarif applicable depuis le 1^{er} janvier 2011).

La société ne garantit pas la revente des parts.

8 Imposition des produits financiers

Nous vous rappelons que les produits financiers sont générés par le placement en comptes à terme des capitaux de votre SCPI momentanément disponibles.

Nous vous précisons en outre que, dorénavant, quelle que soit votre option, les produits financiers sont soumis à une retenue à la source des prélèvements sociaux, soit au total 12,3 % à ce jour.



9 Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Mixte à caractère ordinaire et extraordinaire de LAFFITTE PIERRE s'est réunie le 28 avril 2011. L'ensemble des résolutions a été approuvé par l'Assemblée Générale.

Cette Assemblée Générale a notamment procédé au renouvellement pour trois ans de Messieurs Patrick JEAN, Hugues THIBAUT de MENONVILLE, Jean VILLEMENOT, Jean-Yves TREGOAT en qualité de membre du Conseil de surveillance.

Ladite Assemblée a par ailleurs nommé deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour trois ans, à savoir : Monsieur Jean-Philippe RICHON et Monsieur Patrick SERVERA.

De plus, il a été pris acte de la démission d'office de ses fonctions de Monsieur Michel TRISTAN en raison des dispositions statutaires applicables relatives à la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance.

Enfin, l'Assemblée a salué la mémoire de Monsieur Guy RAYNIER, disparu brutalement en 2010.

La société de gestion remercie les Associés ayant pu assister à cette réunion qui, par leur présence, ont témoigné de leurs intérêts pour la vie sociale de la SCPI, ainsi que l'ensemble de ceux ayant exprimé un vote permettant ainsi le bon déroulement de la vie sociale de la SCPI.

Les Associés sont également informés qu'une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 7 juillet 2011 afin de se prononcer sur le projet de transformation de la SCPI en OPCI, comme le prévoit la réglementation. Votre société de gestion n'est pas favorable à cette transformation eu égard à l'attachement de nombre d'associés au statut juridique et fiscal de la SCPI et des difficultés opérationnelles attachées à une éventuelle transformation en OPCI. Elle invitera en conséquence les Associés à se prononcer CONTRE cette transformation en OPCI.

Comment joindre votre Société de Gestion

NAMI-AEW EUROPE

1-3, rue des Italiens 75009 Paris

CONTACTS

Responsable de l'information

Alain PIVERT Tél. : 01 78 40 33 29

Directeur du développement

Louis-Renaud MARGERAND Tél. : 01 78 40 33 17

Marché des parts

Carlos DA COSTA Tél. : 01 78 40 33 09

Succession

Zverdan MILOSEVIC Tél. : 01 78 40 33 25

Revenus et fiscalité

Guillaume BUREL Tél. : 01 78 40 33 06

Sophie DEUDON Tél. : 01 78 40 33 23

Fax : 01 78 40 66 24

www.namiaeweurope.com

infoscpi@namiaeweurope.com

Résultats du 1^{er} trimestre 2011 Diffusion 2^{ème} trimestre 2011

SCPI LAFFITTE PIERRE - 434 038 535 RCS Paris

Société Civile de Placement Immobilier régie par la partie législative du Code monétaire et financier, les textes subséquents et par les articles 1832 et suivants du Code civil. Visa AMF n° 10-15 en date du 9 juillet 2010

Siège social : 1-3, rue des Italiens 75009 PARIS

Société de gestion : NAMI - AEW EUROPE

Agrément de la société de gestion de portefeuille n° GP - 10000007 du 9 février 2007

Responsable de l'information

Monsieur Alain Pivert - Tél. : 01 78 40 33 29. N° ISSN 1277-6610